

**COMPTE-RENDU
DE
MISSION D'INSPECTION**

du 29 juillet 1942

PÉRIODE : du 23 au 26 juillet 1942

LIEUX : Lyon-Vénissieux – Grenoble

AUTEUR : Pierre Péliçon

Groupement autonome de Travailleurs Indochinois

de LYON-VÉNISSIEUX

J'ai l'honneur de rendre compte ci-après des principales constatations faites par moi au cours d'une mission qui a eu lieu du 23 au 26 juillet 1942 dans la région de Lyon et de Grenoble.

Cette mission a comporté l'inspection du camp central du Groupement autonome (camp Bac Ky) à Lyon – Vénissieux et de quelques détachements de travailleurs dans les départements du Rhône et de l'Isère.



Le Groupement autonome de Travailleurs Indochinois de Lyon – Vénissieux s'est substitué il y a quelques mois à une Légion de Travailleurs Indochinois (5^{ème} Légion). Il comporte seulement cinq compagnies d'un effectif total actuel de 1120 hommes.

Le Commandant du Groupement, Monsieur IZAC, fonctionnaire du Trésor de Madagascar, est assisté d'un adjoint, d'un chef de centre administratif et d'un médecin du Groupement ; il s'agit donc d'un état-major extrêmement réduit.

1 – SITUATION MATÉRIELLE

A) Cantonnements

Le camp central du Groupement - camp Bac Ky - est installé dans la banlieue sud de Lyon – Vénissieux dans des locaux appartenant à l'arsenal. Il est susceptible d'abriter 1500 hommes et n'en contient actuellement que 57, le reste de l'effectif étant réparti en unités isolées.

La plus grande partie des travailleurs du Groupement est affectée à des travaux relevant d'autorités militaires ; les hommes placés dans les formations militaires sont donc logés par elles et pour leur totalité dans des conditions très satisfaisantes. J'ai visité notamment le cantonnement des travailleurs mis à la disposition de l'hôpital de la Tronche à Grenoble et j'ai pu constater que nos hommes logent dans des chambres identiques à celles des locaux hospitaliers ordinaires et comportant la même literie que ceux-ci.

Par contre, les hommes occupés à des travaux forestiers sont cantonnés dans des conditions insuffisantes. J'ai visité entre autres un détachement installé dans une

ferme abandonnée dans la région de Vienne et dont l'installation, très précaire, ne trouve d'excuses que dans le fait qu'il s'agit de travaux de très brève durée et d'ailleurs sur le point d'être terminés.

B) Nourriture

Le Groupement de Lyon est toujours alimenté, au contraire de ce qui se produit pour la Base de Marseille et la 3^{ème} Légion de Sorgues, par les soins de l'Intendance militaire dont les distributions donnent, d'après les déclarations qui m'ont été faites, pleine satisfaction.

Les formations de travailleurs occupés par l'autorité militaire sont en règle générale alimentées sans aucune difficulté soit par vivres fournis directement par l'Intendance soit par vivres provenant de l'ordinaire de l'Unité militaire occupant les travailleurs.

La situation est par contre sensiblement moins bonne lorsqu'il s'agit de formations occupées à des travaux forestiers. Ces formations, très isolées, reçoivent leur ravitaillement avec difficultés en raison de la précarité des transports et ont le plus grand mal à se procurer des légumes frais dans les régions où elles sont installées.

On peut néanmoins considérer que dans l'ensemble la situation des travailleurs indo-chinois appartenant au Groupement est satisfaisante du point de vue alimentaire ; elle pourrait simplement dans certains cas être améliorée sur l'initiative des cadres et des employeurs.

C) Habillement

L'habillement des travailleurs du Groupement de Lyon est parfois défectueux ; il n'est jamais, il s'en faut, aussi catastrophique que celui de certaines formations de la Base de Marseille ou de la 3^{ème} légion. Les formations prêtées à des Unités militaires reçoivent d'ailleurs souvent, ainsi que j'ai pu le constater moi-même, des effets militaires usagés qui constituent d'excellents vêtements de travail ; de même dans certains cas les chaussures de nos indigènes ont-elles pu être réparées par les soins des ateliers militaires.

Peu avant mon passage à Lyon le Groupement avait reçu 350 paires de chaussures venant de la Base de Marseille ainsi que 25 kilos de clous, permettant d'effectuer le remplacement des chaussures très usagées. En outre, le Commandant du groupement m'a indiqué qu'il avait provoqué la mise en fabrication de 2000 paires de semelles de bois dans une fabrique de Roanne afin de pouvoir faire procéder à des remontages de chaussures.

D) État sanitaire

L'état sanitaire général est assez bon. Pendant le trimestre qui se termine une vingtaine de pré-malades ou malades ont été envoyés à Marseille et dirigés soit sur l'hôpital Le Dantec soit sur le centre de pré-malades de Peyrolles.

Le Groupement dispose d'un médecin fourni par le Commissariat à la Lutte contre le Chômage, qui est assisté par un étudiant en médecine : ce médecin paraît très vieux (67 ans) et trop fatigué pour pouvoir jouer le rôle de médecin inspecteur des détachements qu'il serait souhaitable de lui voir remplir. Son rôle se limite en fait à suivre l'état sanitaire de la soixantaine d'hommes actuellement au camp de Vénissieux et les rares malades venant des détachements où ils ne peuvent être soignés par des formations sanitaires militaires ; ce rôle paraît nettement insuffisant. Son remplacement par un médecin du Corps de Santé colonial serait souhaitable.

Suivant les indications qui m'ont été données le service médical du Groupement n'éprouve pas de difficultés à se procurer des médicaments.

2- SITUATION MORALE

A) État d'esprit des travailleurs

Selon les précisions qui m'ont été données l'état d'esprit des hommes est bon et aucune difficulté spéciale n'a été constatée à ce sujet.

B) Organisation des loisirs et propagande

Chaque compagnie possède en principe son foyer. Toutefois il n'en a pas été organisé dans les détachements qui sont cantonnés en ville, les hommes préférant se distraire dans les localités, à Lyon notamment où seul le camp Bac Ky a un foyer organisé. Onze appareils T.S.F dont quelques-uns sont seulement sur le point d'être livrés, sont à la disposition du Groupement. Une équipe de football existe également.

3- ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

A) Catégories professionnelles du travail effectué par les hommes

Les 1120 travailleurs appartenant au Groupement de LYON étaient répartis le 24 juillet courant comme suit :

| | |
|--------------------------------------|-----|
| 1 - Travaux agricoles | 17 |
| 2 - Travaux forestiers | 176 |
| 3 - Travaux industriels | 0 |
| 4 - Services militaires divers | 810 |

Dont :

| | |
|-----------------------------|-----|
| - Hôpitaux | 160 |
| - Travaux de garnison | 337 |
| - Bases aériennes | 313 |

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 5 - Service intérieur du Groupement autonome (service général – section de classement- malades – Disponibles etc...) | |
| | 117 |

TOTAL 1120 h

Il ressort de ce tableau que plus de 80% de l'effectif au travail est occupé à des travaux relevant de services militaires divers tandis que moins de 20 % de cet effectif assure des travaux agricoles et forestiers.

Cette situation comporte des avantages au point de vue de la condition matérielle faite aux travailleurs (cantonnements, nourriture, habillement et soins sanitaires notamment) Elle comporte, par contre tant du point de vue de l'économie que du point de vue de la formation professionnelle des hommes des inconvénients certains.

Nos indigènes sont dans l'ensemble occupés à de menues corvées ou à des travaux légers soit à l'intérieur soit à l'extérieur des établissements militaires auxquels ils sont affectés. Il est certain que ces travaux ne leur donneront aucune qualité professionnelle particulière et il est vraisemblable que leur effectif pourrait dans ce domaine être très fortement réduit, quelque intérêt qu'il y ait à les faire vivre dans les conditions matérielles très satisfaisantes.

Ces considérations qui n'avaient pas échappé au Commandant du Groupement l'ont conduit à examiner la possibilité de prélever un certain nombre d'hommes sur l'effectif actuellement affecté à des travaux militaires pour les mettre au travail dans l'industrie textile de la région lyonnaise.

C'est ainsi que 90 hommes seront mis avant la fin du mois à la disposition de La Société Lyonnaise des Textiles qui fabrique de la rayonne dans deux importantes usines situées à Décines et à St-Maurice de Beynost et que, par ailleurs, il est envisagé de placer dans des usines similaires de Roanne et de La Voulte un effectif approximatif de 200 hommes au cours du mois prochain, ce qui porterait grosso modo la répartition professionnelle de l'effectif au travail à :

20 % pour les travaux agricoles et forestiers,

30 % pour les travaux industriels,

50 % pour les travaux militaires divers.

Cet effort pour employer les hommes dans l'industrie textile paraît particulièrement intéressant et sera suivi utilement de très près.

J'ai moi-même visité les installations de la Société Lyonnaise des Textiles en m'intéressant à la fois aux cantonnements qu'elle met à la disposition de nos indigènes et aux travaux qu'elle se propose de faire effectuer à nos hommes. Les cantonnements sont très satisfaisants puisqu'il s'agit de maisons ouvrières en très bon état. Par ailleurs, la Direction de l'Usine se propose de faire effectuer à nos hommes des travaux de filature et de moulinage ainsi que des travaux d'entretien divers qui sont susceptibles de donner une formation professionnelle intéressante aux indigènes ; il est d'ailleurs envisagé de faire bénéficier d'un apprentissage approprié ceux qui se montreraient aptes à le recevoir avec fruit. Enfin la Direction de l'Usine fournira aux travailleurs des sabots et des vêtements de travail qui permettront de régler d'une façon satisfaisante la question vestimentaire, en ce qui les concerne.

J'ajoute que les Usines dont il s'agit, qui occupent des effectifs d'ouvriers compris entre 1000 et 2000 hommes possèdent des organisations sanitaires et sociales qui nous ôtent toute inquiétude tant au sujet des soins qui seront donnés aux travailleurs qu'en ce qui touche l'organisation de leurs loisirs.

B) Conditions matérielles du travail

Les conditions du travail sont très variables suivant l'activité professionnelle des hommes. Il se trouve qu'en fait 80 % de l'effectif fournit un effort modéré dans des conditions matérielles très bonnes ; par contre, les détachements occupés aux travaux forestiers vivent dans des conditions très rudes qu'il conviendrait d'améliorer.

C) Rendement

Les unités militaires et les hôpitaux sont très satisfaits du travail fourni par les hommes. Il n'en est pas de même pour un employeur propriétaire d'une coupe de bois avec qui j'ai eu l'occasion d'avoir un entretien et qui se plaint de la faiblesse du rendement qu'il a pu obtenir ; il semble du reste que le travail n'a pas été très bien organisé sur cette coupe de bois et que, pour le surplus, le rendement a été encore diminué par des difficultés survenant entre l'agent commandant le détachement et le contremaître relevant de l'employeur.

D) Rétribution des travailleurs

Suivant les indications qui m'ont été données les sommes journalières remises aux hommes pour chaque catégorie professionnelle au travail du Groupement sont approximativement les suivantes :

| | |
|--------------------------|----------------------|
| Travaux forestiers | 8 à 11 Frs par homme |
| Travaux militaires | 7 Frs par homme |
| Travaux divers | 6 à 7 Frs par homme |

Enfin les hommes occupés dans l'industrie textile recevront une rémunération journalière de l'ordre de 15 Frs, les salaires consentis par les employeurs dépassent 60 Frs par jour.



Le déplacement du Groupement autonome de travailleurs indochinois de LYON vers le Midi - probablement la région toulousaine – est envisagé. Cette mesure est très désirable en raison notamment du climat de la région lyonnaise et du travail peu productif qui est confié au plus grand nombre des travailleurs.

Il serait toutefois très utile de conserver un certain effectif dans la région lyonnaise afin de le maintenir dans les usines textiles en raison de l'intérêt de ce placement pour la formation professionnelle d'un certain nombre d'indigènes et des bonnes conditions générales d'installation de ceux-ci, ainsi que dans les hôpitaux militaires dans lesquels la situation matérielle faite aux hommes est particulièrement favorable.

Ces dispositions ne feraient d'ailleurs pas obstacle au déplacement du Groupement autonome vers le Midi puisque la ou les compagnies demeurant dans la région lyonnaise pourraient être rattachées administrativement à une légion, celle de Sorgues par exemple.

Pierre Pélisson